

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3842

présenté par

M. Gustave, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	2 500 000
Création	2 500 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose d'augmenter le Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS) de 2,5 millions d'euros, afin de financer les évolutions de son fonctionnement.

Le FONPEPS est un dispositif essentiel et qui a fait ses preuves dans sa capacité à soutenir la pérennité de l'emploi et à résorber la précarité dans le secteur culturel.

Cet amendement propose ainsi d'augmenter le FONPEPS de 2,5 millions d'euros. Il attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 2 500 000 € supplémentaires à l'action 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant – du programme 131 « Création ».

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 2 500 000 € le programme 175 « Patrimoines ».

Le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage sur cet amendement pour éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Patrimoines.